

**Mairie de  
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller  
✉ Mairie,  
67350 SCHALKENDORF  
☎ 03.88.90.80.84  
mairie.schalkendorf@vialis.net

**SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2022**

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire  
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany  
MONNIER Christophe - ROOS Isabelle  
SCHOLLER Fredy - TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice  
Excusés : ARNOUX Audrey - MORLANG Christian  
SCHNELL Frédéric

Nombre de Conseillers  
élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 8

**ORDRE DU JOUR**

**1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 24/01/2022**

Le PV de la réunion du 24/01/2022 est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. Demande de subvention auprès de la CeA pour le remplacement de la chaudière fioul de l'école**

Dans le cadre du futur dispositif de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace, le maire propose de déposer un dossier de demande d'aide financière pour le remplacement de l'ancienne chaudière fioul non condensation du bâtiment communal, abritant l'école, la bibliothèque et un logement au 1<sup>er</sup> étage, par l'installation d'un chauffage par chaudière aux granulés de bois avec vis de dessilage et moteur d'aspiration.

L'objectif principal de ce projet est la rénovation thermique d'un bâtiment communal dans le cadre de la démarche limitant les impacts environnementaux.

Après avoir étudié plusieurs devis de différents chauffagistes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'opter pour l'installation d'une chaudière aux granulés de bois Ökofen d'une puissance de 10-32 kW permettant une économie de 40% par rapport aux consommations actuelles
- de confier les travaux à GREINER Electricité et Energies Nouvelles selon devis n°220234 pour un montant de 23.663,88 € HT
- de solliciter l'aide au titre du dispositif de contractualisation
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES DEPENSES		MONTANT HT
Remplacement de l'ancienne chaudière fioul de l'école par l'installation d'un chauffage par une chaudière aux granulés de bois		23 663,88 €
COUT DE L'OPERATION		23 663,88 €
PLAN DE FINANCEMENT	Autofinancement	4 732,78 €
	DSIL Dotation sollicitée (15%)	3 549,58 €
	Région GrandEst Aide sollicitée (45%)	10 648,75 €
	CeA Subvention sollicitée (20%)	4 732,78 €
	TOTAL	23 663,88 €

- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- d'adopter l'opération et de l'inscrire au budget primitif 2022
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération

